

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, Jeudi 15 Décembre, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 9 Décembre 2011

Etaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, HOURDIN Xavier, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, CALLIOT, Michel MAIGNAN André, PELLAN Philippe, GIRARD Jacques, ROUXEL Fred, GUEGAN André, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële,

Etaient absentes, représentées : Mesdames DE LA MOUSSAYE Martine, MARTIN Caroline.

Etait absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 16

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 2

Quorum : 10

Monsieur Xavier HOURDIN, candidat, est élu secrétaire de séance. Michèle MOISAN informe les membres présents que deux délibérations ont été prises en rattachement de la séance du 17 Novembre 2011 :

Délibération N° 2011 – 2 – 132 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2011 – 2 – 120 POUR ERREUR DE DATE D'APPLICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 %, **PRECISE** que ce taux sera applicable du 1^{er} Mars 2012 au 31 Décembre 2012.

Délibération N° 2011 – 2 – 133 : OMISSION SUR LE PROCES-VERBAL D'UN DOSSIER EXAMINE EN SEANCE : AUTORISATION RENOVATION PANNEAU PAR UN GROUPE D'ELEVES

Madame MOISAN, Maire, fait part de la demande de deux professeurs des écoles de Paris, qui, à l'occasion d'un séjour de 4 jours avec deux classes (CP et CE1) au Centre PEP de Plévenon en Mai 2012, proposent de rénover un panneau situé à l'entrée du parking de l'Anse du croc.

Cette action vise à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement. L'idée serait d'y faire figurer un message relatif à la propreté de la plage ou à la protection des dunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la demande de Madame Noémie Mutelet, professeur des écoles à Paris, dans le cadre d'un séjour scolaire de 4 jours avec deux classes en Mai 2012.

- **AUTORISE** les professeurs des écoles encadrant ce séjour, à soumettre un projet de rénovation du panneau situé à l'entrée du parking de l'Anse du Croc, qui serait réalisé par les élèves, sur le thème de la propreté de la plage ou à la protection des dunes.

Il est précisé que le projet de panneau sera soumis aux élus pour accord, avant la réalisation finale.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 17 Novembre 2011 et du 30 Novembre 2011 sont validés et signés par les membres ayant participé à la séance.

Délibération N° 2011 – 2 – 136 : SITADIN URBANISME ET PAYSAGE : INTERVENTION ET COMPTE-RENDU DE MADAME CROSLARD SUR L'ETUDE MENEES SUR LES EVOLUTIONS POSSIBLES DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE – VOTE DE PRINCIPE POUR CHOIX DE SCENARIO

Madame MOISAN, Maire, accueille Madame CROSLARD, chargée, par délibération du 25 Juillet 2011, de mener une étude prospective sur six équipements communaux : la Mairie, la Grande Abbaye, la Salle des fêtes, l'Ecole et la cantine scolaire, et le Presbytère. Madame CROSLARD dresse un état des lieux de l'existant :

- La Mairie : bien que très bien placée dans le centre bourg, elle n'est plus très fonctionnelle aujourd'hui (nombre de bureaux restreint, accueil exigü et peu confidentiel, espaces de travail réduits et difficilement accessibles à l'étage, accès handicapés à la salle des mariages peu sécurisant, etc...).
- La Grande Abbaye : cet ensemble est central, sans être facteur de nuisances. De plus, il est facile d'accès et propose des possibilités de stationnement. En revanche, les bâtiments demandent des aménagements d'entretien, tant dans la salle des familles, que dans les locaux de la Cybercommune et salle des jeunes (difficultés d'accès à l'étage, problèmes de sécurité), et également dans la bibliothèque (étroitesse des pièces, éloignement des écoles, pas d'accessibilité aux personnes handicapées).
- La Salle des Fêtes : dans sa configuration actuelle, elle répond à de nombreuses demandes ; toutefois, l'état général du bâtiment suppose des travaux lourds (accessibilité, isolation, chauffage, ventilation, éclairage, mise aux normes des sanitaires). Se pose également l'absence de stationnement attenant.
- L'école et la cantine scolaire : l'école répond aux besoins actuels et à venir en matière d'espace et de bâtiments. Des travaux de rénovation seront nécessaires dans le bâtiment qui abrite la salle à manger, la cantine et une salle de réunion (isolation, menuiseries extérieures, aménagement de vestiaires, rénovation des sanitaires).
- Le Presbytère : sa situation dans le bourg est excellente, sur une parcelle qui dégage un potentiel important d'espace et de nombreuses solutions de stationnement. Malgré son volume apparent, ce bâtiment ne dégage pas de grandes surfaces, d'autant que pour un usage public, un ascenseur serait nécessaire. Une réhabilitation de qualité entraîne des coûts aussi élevés que pour une construction neuve.

Madame CROSLARD expose ensuite trois scénarios d'aménagement et d'évolution de chaque bâtiment :

SCENARIOS	OBJET	ORDRE D'IDEE DE BUDGET
SCENARIO 1	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la mairie là où elle est, en l'agrandissant vers les 2 extrémités, et en installant un ascenseur - Aménager la bibliothèque dans le presbytère - Etablir les associations dans la Grande Abbaye (salle de musique, etc...) - Transférer la Salle des Fêtes derrière la Grande Abbaye, ou sur le terrain à proximité du presbytère, ou encore sur le terrain en contrebas de l'école - Transformer la Salle des Fêtes en salle de motricité pour les enfants de l'école, et pour le développement de sports en salle 	700 000 + 600 000 + 1 500 000 + 200 000 = 3 000 000 €
SCENARIO 2	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer la Mairie dans le presbytère, en réalisant une extension en rez-de-chaussée, et des salles pour l'accueil du public – Aménager un parc public autour - Regrouper la bibliothèque et la Cybercommune, l'Office de tourisme, la garderie dans l'ancienne mairie - Mettre à disposition les salles de la Grande Abbaye aux associations - Réparer la Salle des fêtes (travaux sur éclairage, réfection des sanitaires et des bardages extérieurs) 	900 000 + 900 000+ 200 000 = 2 000 000 €

SCENARIO 3	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer la Mairie dans le presbytère, en réalisant une extension en rez-de-chaussée, et des salles pour l'accueil du public – Aménager un parc public autour - Regrouper la bibliothèque et la Cybercommune, l'Office de tourisme, la garderie dans l'ancienne mairie - Mettre à disposition les salles de la Grande Abbaye aux associations - Transférer la Salle des fêtes derrière la Grande Abbaye, ou sur le terrain à proximité du presbytère, ou encore sur le terrain en contrebas de l'école - Transformer la Salle des fêtes en salle de motricité pour les enfants de l'école, et pour le développement de sports en salle 	<p>900 000 + 900 000 + 1 500 000 + 200 000 = 3 500 000 €</p>
-------------------	--	---

Michèle MOISAN souligne que les travaux de rénovation de la Salle des fêtes deviennent urgents. Elle demande aux membres de définir, dans un premier temps, une certaine logique du projet qui soit cohérente, et de positionner un avis de principe.

Monsieur HOURDIN émet les remarques suivantes :

- Il fait part de son désaccord sur les 3 scénarios exposés, car il pense que la Mairie est extrêmement bien placée, et que le presbytère pourrait être réservé aux associations, après remise aux normes.
- Il rappelle que nous sommes dans une commune de 1 500 habitants seulement.
- Il estime nécessaire de transformer la Salle des fêtes existante en une salle de sports et de spectacle, avec une installation de sonorisation adaptée. La structure multisport, qui cause tant de nuisances aux riverains, pourrait y être déplacée.
- Il est favorable, en parallèle, à la construction d'une nouvelle Salle des fêtes pour accueillir des spectacles, et/ou des expositions.
- Il aurait souhaité savoir quel serait le coût d'une rénovation de l'actuelle Salle des Fêtes.

Madame BLINTZOWSKY souligne le coût financier important d'une nouvelle construction, et juge que la salle actuelle est inadaptée à la pratique de sports. Quant à la construction d'une salle de spectacles, le risque est qu'elle soit inutilisée.

Monsieur PELLAN serait favorable à une reconstruction totale de cette salle au même endroit, et évoque la question d'une chaufferie centrale.

Mesdames BOULIN, LEVEQUE, TADIER se prononcent pour le scénario 2. Monsieur LAUNAY estime que la construction d'une nouvelle salle n'est pas prioritaire, et choisit l'option 2. Monsieur ROUXEL opte pour le scénario 2, et ajoute que la réflexion de reconstruction d'une nouvelle salle doit se faire au-delà du territoire communal. Messieurs GUEGAN, GIRARD, CALLIOT, ainsi que Mesdames MEHOUAS et MOISAN, expriment également leur intérêt pour ce même scénario. Monsieur MAIGNAN ne se prononce pas.

Monsieur HOURDIN se dit contre tout projet, estimant qu'il y a d'autres priorités sur la Commune que de se lancer dans des « élucubrations ». Il pense plus utile de prévoir l'effacement des réseaux dans le bourg, et la réfection des trottoirs en granit rose. Il lui est précisé que ces réseaux, tels qu'ils existent, sont une grosse erreur, mais que le coût de refaire ce qui fonctionne, restera très élevé. Il est ajouté que des priorités s'imposent.

Michèle MOISAN demande à Madame CROSLARD, du Cabinet SITADIN, de peaufiner le scénario 2, et d'affiner les coûts, afin de poursuivre la réflexion.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention, et 16 voix pour : **DONNE** un avis de principe favorable au scénario 2, tel que :

SCENARIO 2	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer la Mairie dans le presbytère, en réalisant une extension en rez-de-chaussée, et des salles pour l'accueil du public – Aménager un parc public autour - Regrouper la Bibliothèque et la Cybercommune, l'Office de tourisme, la garderie dans l'ancienne mairie - Mettre à disposition les salles de la Grande Abbaye aux associations - Réparer la Salle des Fêtes (travaux sur éclairage, réfection des sanitaires et des bardages extérieurs) 	<p>900 000 + 900 000 + 200 000 = 2 000 000 €</p>
-------------------	--	---

Délibération N° 2011 – 2 - 137 : RENOUELEMENT DES ASSURANCES COMMUNALES : PROPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUR LE CHOIX COMPAGNIES D'ASSURANCES

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances, qui expose les propositions de la commission d'Appel d'Offres sur l'attribution des lots relatifs au renouvellement des assurances communales pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2012.

Lot n° 01 – Dommages aux biens : Le premier critère retenu est l'absence de franchise, et le deuxième est le choix du moins disant : en conséquence, sur deux compagnies en lice, la Commission émet un avis favorable pour la compagnie GROUPAMA Assurances sur un montant de prime annuelle TTC de 4 640.61 €

Lot n° 02 – Responsabilité civile : Là encore, l'absence de franchise et le choix du moins disant conduisent à retenir la proposition de la compagnie GROUPAMA Assurances sur un montant de prime annuelle TTC de 2279.86 €

Lot n° 03 – Véhicules : Parmi les conditions sans franchise, c'est la SMACL qui est jugée la moins onéreuse, pour un montant annuel TTC de 5 990.16 € , missions incluses.

Lot n° 04 – Bateaux : La flotte municipale est réduite à deux bateaux qui ne sont quasiment plus utilisés, en instance de suppression. Toutefois, par précaution, il a été convenu de les garantir. Considérant ces circonstances, les membres présents donnent leur faveur à la formule de GROUPAMA avec franchise de 250 € , pour un montant de prime annuelle TTC de 280 € .

Lot n° 05 – Protection juridique : Trois candidats ont concouru sur ce lot : SMACL, CFDP – JADIS, et PROTEXIA Groupe ALLIANZ. Le critère retenu est le choix du moins disant : c'est donc la proposition de PROTEXIA Groupe ALLIANZ qui est retenue pour 640.00 € TTC sans franchise, protection juridique, et couverture annexe des élus et agents.

Lot n° 06 – Droits statutaires : Il a été pris en compte le nombre de jours de carence, ainsi que le montant de la prime annuelle. Sur ces deux paramètres, la SOFCAP est la plus avantageuse (10 jours de carence, 5.48% pour les agents CNRACL, et sans carence, 1.25 % pour les agents IRCANTEC), et est donc sélectionnée. Il est précisé qu'il s'agit d'un contrat groupe proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor aux collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** les propositions des compagnies d'assurance pour chacun des lots, comme suit :

LOTS	COMPAGNIES D'ASSURANCE	PRIMES ANNUELLES TTC
1 – DOMMAGES AUX BIENS	GROUPAMA Assurances	4 640.61 € sans franchise
2 – RESPONSABILITE CIVILE	GROUPAMA Assurances	2 279.86 € sans franchise
3 - VEHICULES	SMACL Assurances	5 990.16 € sans franchise
4 - BATEAUX	GROUPAMA Assurances	280.00 € avec franchise de 250 €
5 – PROTECTION JURIDIQUE	PROTEXIA France	640.00 € sans franchise
6 – DROITS STATUTAIRES	SOFCAP	Agents CNRACL : carence de 10 jours – 5.48 % Agents IRCANTEC : sans carence – 1.25 %

- **AUTORISE** Le Maire à signer les contrats retenus auprès des compagnies d'assurances pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Délibération N° 2011 – 2 - 138 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE : PROJETS TRAVAUX 2012

Madame MOISAN, Maire, invite Monsieur LAUNAY, Adjoint aux Travaux, à exposer les projets d'éclairage public sur l'année 2012. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** les projets de travaux 2012 en matière d'éclairage public aux 2 opérations suivantes : l'installation d'un mât d'éclairage sur l'esplanade de Sables d'Or, et le changement d'un lot d'ampoules

Délibération N° 2011 – 2 - 139 : BUDGET COMMUNE 2011 : AUTORISATION DE SORTIE D'ACTIFS

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, qui explique que, dans le cadre d'une remise à jour de l'actif de la Commune, il a été constaté que des biens appartenant à la commune de Plévenon figurent toujours sur l'inventaire de la commune de Fréhel. Les services de la Trésorerie principale seront donc amenés à effectuer des écritures comptables (sans mouvement d'argent), qui permettront un ajustement des actifs de chaque commune. A ce titre, il est nécessaire d'autoriser ces sorties d'actifs, que la Commune de Plévenon réintégrera ensuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** la sortie des actifs de la Commune de Fréhel, tels que proposés (Budget Lotissements pour 83 246.96 € , Budget Commune pour 125 819.43 €).

Délibération N° 2011 – 2 - 140 : PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES FONDS POUR L'EFFORT CULTUREL ET TOURISTIQUE 2012

Madame MOISAN, Maire, rend compte de la répartition des Fonds Casino 2012, réalisée par la Commission d'Attribution des Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la Station, telle que définie au Cahier des charges du casino (article 7-1, modifié par le Conseil d'administration du Casino, et par la délibération n° 112/10 du Conseil Municipal réuni le 28 Octobre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTERINE** la répartition des Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la station de Sables d'Or, décidée par la Commission d'Attribution le 12 Décembre 2011, pour la mise en œuvre d'animations associatives sur l'année 2012. Cette répartition est la suivante :

Association Comité des Fêtes de Sables d'Or Les Pins	
Coût des animations 2012	Animations proposées
2 000 €	Arbre de Noël Décembre 2011
10 000 €	Bal musette et feu d'artifice 13/07
200 €	Fort contre la Mer
500 €	Brocante 04/08
10 500 €	Hélicoptère, animation, feu artifice 12/08
30 000 €	Bagad'août et fest-noz 18/08
8 000 €	Feu d'artifice 18/08
Coût total : 61 200 € - Montant demandé : 55 000 €	
LES ANIMATIONS SONT RETENUES POUR UNE ENVELOPPE DE 50 000 €	

Association Comité des Fêtes de Fréhel	
Montant sollicité en 2012	Animations proposées
2 000 €	Courses cyclistes
800 €	Fête de la Mer du Vieux Bourg
4 200 €	Feux artifice fête des vacanciers / Fest Noz
2 000 €	Fest Noz
Total demandé par l'association : 9 000 €	
LES ANIMATIONS SONT RETENUES POUR UNE ENVELOPPE DE 6 000 €	

Association Les Sonneurs du Minieu	
Montant sollicité en 2012	Animations proposées

3 000 €	Animations musicales de soirées mardi et jeudi de Juillet et Août 2012 (entretien et révision d'instruments, achat d'une veuze)
Total demandé par l'association : 3 000 €	
LES ANIMATIONS SONT RETENUES POUR UNE ENVELOPPE DE 2 500 € (à titre exceptionnel)	

Association Office de Tourisme du Pays de Fréhel	
Montant sollicité en 2012	Animations proposées
9 000 €	Arts en Fêtes
4 000 €	Le Raid des deux anses
12 000 €	Concerts nocturnes
1 100 €	Installation d'un Hot Spot Wifi
600 €	Salons, actions promotion
2 200 €	Calendrier des animations 2012
Total demandé par l'association : 28900 €	
LES ANIMATIONS SONT RETENUES POUR UNE ENVELOPPE DE 15 800 € , pour les animations suivantes : Arts en Fête, Le Raid des deux anses, Salons, actions de promotion et calendrier des animations 2012.	

Association A l'Est des Dunes	
Montant sollicité en 2012	Animations proposées
6 000 €	Concert classique 16/08/2012 2 concerts jazz 22/07 et 9/08/2012
Total demandé par l'association : 6 000 €	
LES ANIMATIONS SONT RETENUES POUR UNE ENVELOPPE DE 5 000 €	

Association Fréhel Multisports	
Montant sollicité en 2011	Objet proposé
1 500 €	Réfection du pas de tir extérieur de tir à l'arc
1 500 €	Achat annuel flèches, cibles, arcs Réfection du pas de tir extérieur d'arbalète
Total demandé par l'association : 3 000 €	
L'OBJET PROPOSE N'EST PAS RETENU	

Association Football Club de Fréhel	
Montant sollicité en 2012	Animations proposées
0 €	Néant
Total demandé par l'association : 0 €	
AUCUNE ATTRIBUTION D'ENVELOPPE	

Association Ecole de Voile de Fréhel	
Montant de l'enveloppe 2012	Animations proposées
6 000 €	Ecole de Voile 33 élèves par semaine : initiation, compétition
Total demandé par l'association : 6 000 €	
L'OBJET PROPOSE EST RETENU POUR UNE ENVELOPPE DE 4 000 €	

Association Cap Loisirs	
Montant de l'enveloppe 2012	Animations proposées
5 500 €	Activités de loisirs diverses
Total demandé par l'association : 5 500 €	
NON RETENU	

Association Sportive du Golf de Sables d'Or Les Pins	
Montant de l'enveloppe 2012	Animations proposées
2 000 €	Ecole de Golf : Initiation, compétitions sportives pour 22 élèves, dont plus de la moitié de Fréhel
Total demandé par l'association : 2 000 €	
L'OBJET PROPOSE EST RETENU POUR UNE ENVELOPPE DE 2 000 €	

Association Vacances et Loisirs pour les Estivales de Volley	
Montant de l'enveloppe 2012	Animations proposées
21 414.31 €	Estivales de volley les 20, 21, et 22 Juillet 2012
Total demandé par l'association : 21 414.31 €	
L'OBJET PROPOSE EST RETENU POUR UNE ENVELOPPE DE 21 414.31 €	

REPARTITION FONDS CASINO 2012	
106 714.31 € au titre de l'enveloppe annuelle 2012	
Comité des Fêtes de Sables d'Or Les Pins	50 000 €
Comité des Fêtes de Fréhel	6 000 €
Les Sonneurs du Minieu	2 500 €
Office du Tourisme	15 800 €
A l'Est des Dunes	5 000 €
Fréhel Multisports	0 €
Football Club de Fréhel	0 €
Ecole de voile de Fréhel	4 000 €
Cap Loisirs	0 €
Association Sportive du Golf de Sables d'Or Les Pins	2 000€
Association Vacances et Loisirs pour les Estivales de Volley	21 414.31 €
TOTAL : 106 714.31 €	

- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Comité des Fêtes de Sables d'Or Les Pins, pour la redistribution d'une enveloppe prélevée sur les Fonds de l'Effort Touristique et Culturel de la station de Sables d'Or, à hauteur de 50 000 € pour l'année 2012.

Délibération N° 2011 – 2 - 141 : ECLAIRAGE PUBLIC : TRANSFERT DE COMPETENCES AU SDE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances, qui expose les éléments suivants :

Le Conseil Municipal réuni le 28 Décembre 2004, a autorisé le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat départemental d'Electricité, à compter du 1^{er} Janvier 2005. Plusieurs décisions afférentes au suivi de ce transfert ont été prises dans les mois qui ont suivi. Seul manquait le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'éclairage public, indiquant le montant à mettre à disposition du SDE.

Une liste des ouvrages éclairage public a été transmise en Mairie en Novembre 2011 par le SDE, pour un total de 623 674.81 € . Après vérification, dans cette liste, figurent des ouvrages relevant de la Commune de Plévenon, pour un montant de 113 606.92 € . Il convient donc d'autoriser le Maire à établir le procès-verbal de mise à disposition au Syndicat d'Electricité pour la différence, soit 510 067.89 € , comme suit :Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'éclairage public dans le cadre du transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Electricité, pour 510 067.89 € .

Délibération 2011-2-142 : ANALYSES LEGIONNELLES SUR EQUIPEMENTS COMMUNAUX : CHOIX PRESTATAIRE

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint pour l'exposé du dossier : L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude, rend obligatoire les mesures de prévention suivantes pour les établissements recevant du public (les tennis de la Ville Oie, la salle de tir à l'arc de la Ville Oie, le Centre Equestre, l'Ecole de voile, le vestiaire du terrain de foot, et le club house des tennis des Sables d'Or).

Trois propositions ont été transmises pour 3 prélèvements, voire deux, par site : Laboratoire C.V.P.A : 1 090.86 € TTC, Laboratoire ELORA : 1 247.00 € TTC, et Laboratoire Départemental d'Analyses : 1 869.30 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** la proposition la moins disante, à savoir celle du C.V.P.A, pour un montant de 1 090.86 € TTC, comprenant 3 prélèvements par site. La facturation sera proratisée au nombre réel de prélèvements, **AUTORISE** Le Maire à signer la proposition contractuelle n°2/2011.

Délibération 2011-2-143 : PROCEDURE DE REVISION DU P.L.U : COMPLEMENT SUR LES MODALITES DE CONCERTATION

Michèle MOISAN, Maire, rappelle la délibération du 19/07/2007 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de concertation avec la population. Il apparaît que ce document limite les modalités de concertation au bulletin municipal et à un registre sur lequel la population peut consigner ses remarques. Il est proposé de reprendre une délibération complémentaire pour préciser et rajouter d'autres mesures, afin de favoriser l'expression des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RAPPELLE** la délibération n° 67/07 du 19 Juillet 2007 prescrivant la révision du P.L.U, et fixant les modalités de concertation avec la population, **AJOUTE**, parmi l'ensemble des modalités de concertation prévues par les articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme durant toute l'étude et jusqu'à l'arrêt du P.L.U, d'autres modalités, telles que :

- information au travers des publications municipales et de la presse locale,
- site Internet de la commune avec mise en place d'un forum,
- exposition de panneaux en mairie,
- cahier d'observations en mairie,
- réunions publiques,
- réception de courriers en mairie avec mention révision du PLU.

PROCEDURE DE REVISION DU P.L.U : SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES SUR LE CLASSEMENT DES ESPACES BOISES SIGNIFICATIFS AU TITRE DE L'ARTICLE L146-6 DU CODE DE L'URBANISME.

Michèle MOISAN, Maire invite Monsieur CHOLET, Adjoint à l'urbanisme, à reprendre la procédure en cours. A ce jour, le cabinet Géolitt a rédigé une présentation du dossier de PLU à la Commission Départementale compétente en matière de Nature, de Paysages et de Sites. Il appartient maintenant à la Commission d'Urbanisme de se réunir, et de vérifier sur cartes, puis sur site si nécessaire, les sites boisés ainsi recensés.

Messieurs CALLIOT, ROUXEL, NABUCET, MAIGNAN, Mesdames BLINTZOWSKY et MEHOUS se portent volontaires pour participer à ce groupe de travail. Le Conseil Municipal sera en mesure, ensuite, de saisir la CDNPS, par délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération N° 2011 – 2 - 144 : SIGNATURE CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint, qui explique que, dans le cadre du service public de collecte, la Communauté de Communes a décidé d'instaurer la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers, à compter du 1^{er} janvier 2012. Cela concerne le Camping, et les marchés. Le montant de cette redevance est calculé en fonction du nombre de bacs collectés (tarif 2011 : 0.0103 € du litre). Le tarif 2012 sera prochainement réévalué par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers avec la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Délibération N° 2011 – 2 - 145 : REGULARISATION DE BAIL RURAL DE TERRE A TITRE PRECAIRE POUR EXPLOITATION DE LA PARCELLE ZL N° 49

Madame MOISAN, Maire, rappelle qu'en 2007, la Commune a acquis une parcelle à la Ville Allain, pour un projet de terrain de passage des Gens du Voyage. Ce terrain faisait l'objet d'un bail rural de terres, avec la GAEC Saint Mirel, jusqu'au 1^{er} Octobre 2006. Ce bail n'a pas été renouvelé : parallèlement, en

2009, la municipalité du moment a mis ce terrain à disposition de l'exploitante du Centre Equestre à titre gratuit, pour y mettre des chevaux. Il s'agit, aujourd'hui de clarifier cette situation, et de conclure un bail précaire légitimant l'exploitation agricole, par la GAC de Saint Mirel, sachant que cette parcelle ne pourra être aménagée pour l'accueil des gens du voyage. En effet, la Commune ne dispose pas de cette compétence, et qui plus est, cette parcelle est classée en Zone Humide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à conclure un bail rural de terre, à titre précaire, avec la GAEC de Saint Mirel, pour l'exploitation de la parcelle ZL n° 49, à la Ville Allain.

Délibération N° 2011 – 2 - 146 : REGULARISATION DE BAIL PRECAIRE POUR EXPLOITATION DES PARCELLES ZM N° 138, 143, ET 65

Madame MOISAN, Maire, rappelle que la Commune a consenti en 2009 une autorisation d'exploiter à Monsieur ROUXEL pour les parcelles ZM n° 138, 143, et 65, le 14 Mai 2009. Cette autorisation s'est éteinte le 31 Août 2010 ; il y a lieu de conclure aujourd'hui un bail précaire légitimant l'exploitation agricole de ce terrain communal, par Monsieur ROUXEL, sachant que l'indemnité d'éviction perçue à l'époque par Monsieur ROUXEL, ne pourra être à nouveau versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à conclure un bail précaire, avec Monsieur Fred ROUXEL, pour l'exploitation des parcelles ZM n° 138, 143, et 65.

- Information sur un projet hippomobile : Aucune suite n'est donnée à cette offre.
- Distribution d'un document relatif aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon – Baie de la Fresnaye (à insérer dans le site internet de la Commune).
- Michèle MOISAN présente ses condoléances à Monsieur GUEGAN, Conseiller Municipal, pour le décès de sa belle-mère.
- Monsieur HOURDIN fait part du décès de Monsieur Alain BACH, qui a beaucoup œuvré dans le monde associatif sur la Commune, et présente ses condoléances à sa famille.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 15.